

# 7.

## Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### **SS&C Technologies Canada Corp. – Demande de reconnaissance pour exercer des activités de fournisseur de services d'appariement**

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie la demande de reconnaissance, déposée par SS&C Technologies Canada Corp., pour exercer des activités de fournisseur de services d'appariement en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1-1 et du *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles*. L'Autorité invite toutes les personnes intéressées à lui présenter leurs observations relativement à cette demande.

#### **Commentaires**

Toute personne désirant soumettre des commentaires est invitée à les faire parvenir par écrit, au plus tard le **3 août 2009**, à l'attention de :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

#### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert  
Analyste en réglementation  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (514) 395-0337, poste 4358  
Télécopieur : (514) 873-7455  
[serge.boisvert@lautorite.qc.ca](mailto:serge.boisvert@lautorite.qc.ca)

Monique Viranyi  
Analyste  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (514) 395-0337, poste 4359  
Télécopieur : (514) 873-7455  
[monique.viranyi@lautorite.qc.ca](mailto:monique.viranyi@lautorite.qc.ca)

Le 3 juillet 2009



**USA:** Le 26 juin 2009

CHICAGO

DENVER

MINNEAPOLIS

NEW YORK

SAN FRANCISCO

SKILLMAN, NJ

WINDSOR, CT

**INTERNATIONAL:**

AMSTERDAM

CURACAO

DUBLIN

KUALA LUMPUR

LONDON

MONTRÉAL

SYDNEY

TOKYO

TORONTO

Madame Jacinthe Bouffard  
Directrice de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal, Québec H4Z 1G3

Madame,

**Objet: Demande de SS&C Technologies Canada Corp. (« SS&C Technologies Canada ») visant à obtenir l'autorisation d'exercer des activités en tant que fournisseur de services d'appariement des opérations institutionnelles en vertu de l'article 169 de la Loi sur les valeurs mobilières et du Règlement 24-101**

En plus du dépôt du formulaire 24-101F3 et de la demande d'exercer des activités en tant que fournisseur de services d'appariement des opérations institutionnelles, SS&C Technologies Canada a écrit la présente lettre pour expliquer les services offerts par l'entreprise et pour demander l'autorisation nécessaire en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 pour fournir lesdits services.

### Contexte

Le Règlement 24-101 et l'Instruction générale relative au Règlement 24-101 sont des initiatives des Autorités canadiennes en valeurs mobilières visant à offrir un cadre qui assure un traitement du règlement des opérations, notamment des opérations institutionnelles, plus efficace et en temps opportun en se concentrant sur l'obligation d'apparier les opérations en temps opportun.

Financial Models Company (« Financial Models »), la société absorbée de SS&C Technologies Canada, a mis en évidence la nécessité pour la collectivité des valeurs mobilières institutionnelles d'utiliser les communications électroniques pour les opérations et a présenté son produit FMCNet au Canada en 1991. En 2005, le nom du produit a été changé pour SSCNet lorsque SS&C Technologies Inc. (« SS&C ») a acheté Financial Models. SS&C Technologies Canada est une filiale indirecte en propriété exclusive de SS&C. SS&C Technologies Canada exploite SSCNet à partir de son siège social à Mississauga, Ontario, et a des centres de service à la clientèle à Montréal, New York, Londres, Sydney et Kuala Lumpur. Actuellement, SSCNet a plus de 300 clients actifs dont la plupart sont des gestionnaires de fonds, des courtiers en valeurs mobilières et des dépositaires canadiens. SS&C Technologies Canada se concentre sur les besoins du

SS&C TECHNOLOGIES CANADA CORP. 5255 ORBITOR DRIVE, MISSISSAUGA, ON CANADA L4W 5M6  
MAIN: (905) 629-8000 • FAX: (905) 629-0022 • EMAIL: SOLUTION@SSCINC.COM • WEB SITE: WWW.SSCTECH.COM



Mme Jacinthe Bouffard  
 Autorité des marchés financiers  
 Le 26 juin 2009  
 Page 2 de 6

marché canadien des communications après opérations et continue à investir dans SSCNet.

SS&C a son siège social à Windsor, Connecticut, et la société a des bureaux partout en Amérique du Nord, Europe, Asie et Australie. SS&C fournit à l'industrie des services financiers à l'échelle mondiale une vaste gamme de logiciels très spécialisés, de services d'assistance-logiciel et de logiciels offrant des solutions de service (SaaS) qui assurent l'excellence opérationnelle. SS&C a été fondée en 1986 par William C. Stone et a fait un premier appel public à l'épargne en 1996. En novembre 2005, SS&C a été achetée par des entités affiliées à The Carlyle Group et à M. Stone. M. Stone est le président-directeur général et le président du conseil de SS&C depuis la fondation de la société. SS&C compte plus de 1 100 employés partout dans le monde.

En 2008, les recettes de SS&C se sont élevées à 280 millions de dollars et le bénéfice consolidé avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (une mesure financière non liée aux PCGR) a été de 115,6 millions de dollars. Les états financiers de SS&C sont disponibles dans la base de données EDGAR de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

### SSCNet

Toute personne œuvrant dans le domaine des communications après opérations, y compris les gestionnaires de fonds, les courtiers en valeurs mobilières, les dépositaires et les parties intéressées telles que les clients des régimes de retraite, peut utiliser SSCNet. SSCNet utilise une grille tarifaire fondée sur le nombre de transactions. Chaque partie paie un pourcentage proportionnel du coût total d'une opération en fonction de la valeur reçue par suite de sa participation au cycle de vie général d'une opération. SSCNet facture un petit montant pour le permis annuel à tous les membres du réseau SSCNet et il n'y a aucuns frais supplémentaires. En outre, chaque client a accès à un milieu d'essai distinct.

### Systèmes et opérations

SSCNet est un fournisseur de services d'applications en temps réel sur Internet. Le principal centre de données est situé dans les bureaux de SS&C Technologies Canada à Mississauga, Ontario, et le centre de continuité des opérations est situé dans les locaux de la Bourse de Toronto. Le réseau est disponible sept jours par semaine et 24 heures par jour, à l'exception d'un samedi par mois pour l'entretien et la mise à niveau du système. Le lien entre SSCNet et La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est constamment maintenu pendant les heures de bureau de la CDS.

### Domaines clés de fonctionnalité

Appariement: Le service d'appariement virtuel SSCNet offre un grand nombre de services. Selon la Securities Industry and Financial Markets Association, « un service d'appariement virtuel est un modèle logiciel qui permet d'apparier les données des opérations sans interruption et en temps réel pendant tout le cycle de vie d'une opération. Le service d'appariement virtuel traite le cycle de l'opération comme une seule unité à partir de l'exécution de l'opération jusqu'à son règlement plutôt que comme un groupe de messages et de processus

SS&C TECHNOLOGIES CANADA CORP. 5255 ORBITOR DRIVE, MISSISSAUGA, ON CANADA L4W 5M6  
 MAIN: (905) 629-8000 • FAX: (905) 629-0022 • EMAIL: SOLUTION@SSCINC.COM • WEB SITE: WWW.SSCTECH.COM



Mme Jacinthe Bouffard  
 Autorité des marchés financiers  
 Le 26 juin 2009  
 Page 3 de 6

vaguement liés. » Bien que SS&C soit en mesure de gérer l'appariement centralisé, SSCNet offre une gamme de modèles d'appariement permettant de répondre aux besoins commerciaux présents et futurs, notamment i) l'avis d'exécution combiné par opposition aux avis d'opérations en bloc du gestionnaire et les confirmations par opposition aux allocations ii) la confirmation par opposition à l'appariement des allocations et iii) le modèle d'appariement canadien prévoyant l'appariement centralisé des avis d'exécution avec les avis d'opérations en bloc du gestionnaire et la communication des allocations sous-jacentes à la CDS en tant qu'avis de règlement entièrement apparié. Les opérations sont mises en suspens en attendant d'être appariées ou non appariées et de déterminer si le cycle de l'opération a été entièrement ou partiellement apparié. Les opérations peuvent être communiquées aux parties intéressées et aux dépositaires en tant qu'opérations autorisées ou entièrement appariées. Seule une opération qui a été entièrement appariée peut être envoyée à la CDS.

Interface de la CDS: SS&C Technologies Canada considère l'interface entre SSCNet et la CDS comme un outil essentiel pour atteindre les objectifs d'appariement énoncés dans le Règlement 24-101. Traditionnellement, le gestionnaire comptait sur le fait que le dépositaire effectuait l'appariement ou l'affirmation d'une opération transmise à la CDS par un courtier. La plupart des dépositaires utilisent un processus d'appariement automatisé qui compare les détails de l'opération reçus par le biais de SSCNet avec les détails de l'opération non confirmée reçus de la CDS. C'est le flux des exceptions qui cause des préoccupations dans le cadre de ce processus. Souvent le gestionnaire ne sait pas qu'il y a un problème avec les détails de l'opération jusqu'à ce que le dépositaire communique avec lui. Le dépositaire ne connaît pas les détails de l'opération qui doivent être modifiés puisqu'il compare les détails reçus de deux parties. Le courtier ne détecte pas un problème potentiel lorsque l'opération n'est pas confirmée. Bien qu'on puisse effectuer l'appariement dans SSCNet, ce qui est souvent le cas, dans une telle situation les opérations sont souvent appariées deux fois, une fois entre le gestionnaire et le courtier dans SSCNet et ensuite entre le dépositaire et le courtier au moyen de la CDS. Le processus d'appariement de SSCNet et l'interface CDS connexe offrent des avantages considérables car ils permettent de rationaliser le processus et de le rendre plus transparent. Les courtiers et les gestionnaires qui ont exécuté l'opération sont responsables de l'appariement de cette opération. Les deux parties peuvent consulter les détails de l'opération en temps réel et détecter immédiatement les exceptions. Après l'appariement des détails de l'opération, l'opération est « verrouillée » et est transmise en temps réel à la CDS. Le dépositaire sait que les deux parties sont au courant de l'opération.

Instructions permanentes: SSCNet a lancé la base de données des directives de livraison (DIDB) il y a cinq ans. La DIDB est entièrement intégrée à SSCNet et offre un référentiel pour les directives de règlement pour tous les types d'instruments, y compris le traitement des opérations sur devises et les dépôts à terme, et les directives sur le comptant. La DIDB gère la chaîne de règlement de la norme ISO 15022 et fournit une piste de vérification précisant les ajouts, les modifications ou les suppressions aux modèles de règlement. Au lieu d'annexer les directives directement aux portefeuilles ou de maintenir les portefeuilles dans la DIDB, SSCNet utilise un mécanisme de référence croisée permettant de s'assurer que les portefeuilles et les contreparties sont synchronisés avec l'ensemble des directives approprié.

Référence croisée locale: SSCNet permet à chaque participant d'établir ses codes de devises, identificateurs de type de transaction, codes de contrepartie et identificateurs de portefeuille, ce qui permet de s'assurer que chaque participant est responsable de la maintenance. La personne qui reçoit les transactions décide du format d'exportation qu'elle recevra, par exemple, longueur fixe, 15022, XML, FIX, etc.

**SS&C TECHNOLOGIES CANADA CORP. 5255 ORBITOR DRIVE, MISSISSAUGA, ON CANADA L4W 5M6**  
 MAIN: (905) 629-8000 • FAX: (905) 629-0022 • EMAIL: SOLUTION@SSCINC.COM • WEB SITE: WWW.SSCTECH.COM



Mme Jacinthe Bouffard  
 Autorité des marchés financiers  
 Le 26 juin 2009  
 Page 4 de 6

Interface sans interruption avec le réseau SWIFT où SSCNet agit comme un bureau de service de messages SWIFT. Cette fonctionnalité permet aux gestionnaires de communiquer avec les parties à l'extérieur du réseau SSCNet. En outre, les données sont formatées dans l'application ce qui élimine la nécessité de solutions de logiciels médiateurs coûteuses. L'interface SWIFT gère le traitement de réconciliation SWIFT et offre une interface avec Misys CMS pour le service d'appariement des opérations sur devises et des dépôts à terme. Les clients qui désirent utiliser le service de Misys CMS doivent se joindre à son réseau.

Fonction de transmission par lots : SSCNet est un système de messages en temps réel qui offre aux participants qui le désirent une fonction de transmission par lots. Un grand nombre de participants continueront à recevoir des transactions au moyen de la fonction de transmission par lots dans un avenir prévisible. Il est possible d'indiquer une configuration dans le réseau SSCNet pour les communications en temps réel ou les transmissions par lots. Après avoir sélectionné le lot, les clients peuvent planifier leurs tâches et lots. Le participant choisit le format de sortie et les types de messages facultatifs, l'ID de l'expéditeur, les lieux de règlement et les types d'instruments. On prépare en premier lieu un fichier de lots qui est ensuite transmis au système du participant en fonction du choix de communication du client (différentes options de protocole de transfert des fichiers, lignes directes, etc.). Une fonction de réexportation permet aux participants de réexporter des transactions précises ou un fichier complet.

Télécopieur et courriel : Des services automatisés de télécopieur et de courriel permettent de communiquer avec les contreparties qui ne sont pas membres d'un réseau électronique.

Marquage de l'heure et piste de vérification : Le marquage de l'heure central et une piste de vérification complète sont disponibles pour toutes les transactions. L'historique des transactions est en ligne pendant au moins 45 jours et est facilement accessible après cette période pendant dix ans.

### **Conformité et sécurité des systèmes**

PricewaterhouseCoopers LLP effectue une vérification annuelle indépendante (S5970 et SAS70) de l'application SSCNet et du centre de données. Les rapports sont disponibles sur le site Web de SSCNet et comprennent les activités de contrôle liées à l'établissement des comptes des clients, à la sécurité de l'application, au traitement des transactions et à la gestion des modifications de l'application.

Le rendement du système et les exigences en matière de capacité sont contrôlés régulièrement au moyen d'un système automatisé. Ce système saisit le rendement et les statistiques d'utilisation chaque 30 minutes et fait un résumé chaque jour. Les statistiques sont vérifiées chaque mois de manière officielle et chaque semaine de manière non officielle. Nous faisons des efforts pour planifier les mises à niveau des ressources du système de manière proactive.

Nous assurons la protection contre les « menaces physiques » au moyen de contrôles du centre de données de SS&C, notamment un certain nombre de contrôles physiques et de précautions.



Mme Jacinthe Bouffard  
 Autorité des marchés financiers  
 Le 26 juin 2009  
 Page 5 de 6

Pour s'assurer que des politiques, procédures et contrôles pour protéger les installations, les opérations et les renseignements des clients sont en place, SS&C Technologies Canada s'efforce d'atteindre les objectifs suivants :

- ♦ Il existe une organisation de services de sécurité qui élabore et adopte des politiques et procédures pour protéger les installations, les opérations informatiques de traitement partagées et les renseignements du client;
- ♦ Il existe des contrôles pour empêcher ou détecter l'accès non autorisé aux données et aux programmes des clients par les employés ou les tiers;
- ♦ Le système détecte les atteintes à la sécurité et assure le suivi en vue de contrôler l'accès à l'environnement de services de traitement partagés SSCNet;
- ♦ Le système a la capacité de protéger adéquatement les données et les programmes des clients.

Pour s'assurer que la communication des données est contrôlée adéquatement, SS&C Technologies Canada s'efforce d'atteindre les objectifs suivants :

- ♦ Il existe des contrôles adéquats du réseau de communication des données.

Pour s'assurer que les installations des services de traitement partagés SSCNet sont suffisamment protégées et que l'accès est adéquatement contrôlé, SS&C Technologies Canada s'efforce d'atteindre les objectifs suivants :

- ♦ L'accès physique aux locaux est limité;
- ♦ La protection physique du matériel, des programmes et des fichiers informatiques est adéquate.

Pour s'assurer que les contrôles des procédures de sauvegarde et de récupération sont adéquats, SS&C Technologies Canada s'efforce d'atteindre les objectifs suivants :

- ♦ Les procédures de sauvegarde et de récupération sont adéquates et permettent la récupération de composantes isolées en cas de défaillance;
- ♦ Des méthodes et des procédures sont en place pour fournir des services informatiques ininterrompus en cas de désastre.

### **Planification et mesure de la capacité**

L'équipe de développement de SSCNet et les services de technologie de l'information de SS&C utilisent une vaste gamme d'outils automatisés qui contrôlent continuellement, entre autres les files d'attente, le rendement du système et le délai de réponse. Ces outils envoient aussi des courriels à un grand nombre d'employés pour les informer des avertissements et des erreurs. Nous effectuons des tests de rendement et de capacité pour chaque nouvelle version et souvent selon les besoins particuliers dans le cadre de notre processus mensuel de rapports sur les bogues. Tous les résultats sont communiqués aux employés de l'entreprise. SSCNet fournit un milieu d'essai distinct appelé « environnement avant la mise en œuvre. » Tous les clients ont une unité dans cet environnement qui leur permet de faire des essais et de suivre des programmes d'autoformation en tout temps. Toutes les principales versions sont transférées à cet environnement pendant au moins deux semaines avant de les mettre en production. Cela permet aux clients de faire des essais avec les contreparties ou de demander au service à la



Mme Jacinthe Bouffard  
Autorité des marchés financiers  
Le 26 juin 2009  
Page 6 de 6

clientèle de SSCNet de l'aide pour effectuer les tests visant à s'assurer que tous les éléments des opérations de leur interface sont entièrement vérifiés. Les services de gestion du produit et d'assurance de la qualité de SSCNet exécutent des programmes d'acceptation des transactions et des tests de régression préétablis dans un environnement de simulation avant la mise à l'essai dans l'environnement avant la mise en œuvre et avant le lancement de la production.

### **Continuité des opérations**

SS&C a mis en place des plans de continuité des opérations en cas de catastrophe ou de pandémie. SS&C exploite un centre de continuité des opérations ainsi que des installations de données et d'opérations secondaires dans le cadre des services offerts par SSCNet. Cela permet de transférer rapidement les opérations au centre de continuité des opérations en cas de désastre dans notre centre de données principal. En cas d'interruption des activités, cette reproduction des données presque en temps réel permet aux clients de nos services logiciels de reprendre les activités en moins de quatre heures. Ce service est en place depuis le 1<sup>er</sup> août 2004.

Le personnel et les clients de SS&C participent aux essais du centre de continuité des opérations au moins une fois par an. Tous les modules et les fonctionnalités de l'application sont vérifiés par le personnel de l'assurance de la qualité et des opérations et par les clients qui décident de participer à l'essai après le transfert au centre de continuité des opérations.

Notre service de continuité des opérations est conçu pour s'assurer que nos clients peuvent utiliser quotidiennement les systèmes de SS&C ce qui permet de protéger les opérations institutionnelles.

### **Conclusion**

Comme susmentionné, SSCNet assure un traitement du règlement des opérations, notamment des opérations institutionnelles, plus efficace et en temps opportun au moyen de l'appariement des opérations en temps opportun entre les contreparties. Par les présentes, SS&C Technologies Canada Corp. demande l'autorisation d'exercer des activités en tant que fournisseur de services d'appariement des opérations institutionnelles.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Robert Shaw  
Directeur – SSCNet  
SS&C Technologies Canada Corp

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

### 7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

#### 7.3.1 Consultation

##### **Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Fonction FINet**

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDS, de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS concernant l'admissibilité des valeurs à la fonction FINet. Les modifications proposées visent à inclure les Obligations hypothécaires du Canada émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation à la liste des titres admissibles à FINet.

(Les textes sont reproduits ci-après).

##### **Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **3 août 2009**, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

##### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Monique Viranyi  
Analyste  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (514) 395-0337, poste 4359  
Numéro sans frais : 1-877-525-0337, poste 4359  
Télécopieur : (514) 873-7455  
Courrier électronique : [monique.viranyi@lautorite.qc.ca](mailto:monique.viranyi@lautorite.qc.ca)

**Avis de modifications importantes apportées aux *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations* de la CDS – chapitre 5 – FINet – à l'égard du nouveau type d'effet admissible à FINet et sollicitation de commentaires**

---

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »<sup>MD</sup>)

**MODIFICATIONS IMPORTANTES APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

**Règle 7.3 des Règles de la CDS – FONCTION FINET**  
**7.3.2 – Admissibilité**

**SOLLICITATION DE COMMENTAIRES**

**A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

Les Procédés et méthodes relatifs à FINet ont remplacé ceux de DetNet à la mise en œuvre de FINet, le 27 avril 2009. Les modifications proposées visent à inclure les Obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation à la liste des titres admissibles à FINet. La CDS avait initialement l'intention d'inclure les obligations de société garanties par le gouvernement fédéral comme type de titre admissible. Toutefois, lorsque les Procédés et méthodes ont été complétés, les obligations de société garanties par le gouvernement fédéral n'ont pas été incluses dans la liste de titres admissibles. (Veuillez consulter la section D3 pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'admissibilité à FINet des titres garantis par le gouvernement fédéral.) Les modifications proposées visent à mettre en conformité les Procédés et méthodes de la CDS avec la liste de titres admissibles envisagée.

Les Procédés et méthodes de la CDS avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

Français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>

Anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open>

**B. NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

La capacité de FINet d'établir le solde net de davantage d'opérations sur titres à revenu fixe des adhérents de la CDS augmentera l'efficacité du marché de plusieurs manières, notamment par un meilleur déploiement du capital réglementaire, une réduction du risque et des limites de crédit pour la contrepartie, une augmentation de l'adhésion au service d'établissement du solde net et une réduction des risques accrue au sein des marchés de titres à revenu fixe.

Afin de faciliter l'admissibilité à FINet des OHC (à la demande des adhérents) et d'uniformiser les Procédés et méthodes externes à la Règle de la CDS correspondante, le type d'effet OHC (autres titres adossés à des créances – garantis par le gouvernement fédéral) sera ajouté au chapitre 5 « FINet » à la section 5.3 « Admissibilité des valeurs » des *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.

**C. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

Les paramètres d'admissibilité associés aux OHC (autres titres adossés à des créances – garantis par le gouvernement fédéral) doivent être saisis au moyen de la fonction d'admissibilité des titres à FINet avant que ces titres fassent l'objet d'un établissement du solde net FINet. Aucun changement n'est requis à FINet afin de permettre l'établissement du solde net des OHC.

**Avis de modifications importantes apportées aux *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations* de la CDS – chapitre 5 – FINet – à l'égard du nouveau type d'effet admissible à FINet et sollicitation de commentaires**

---

L'ajout des OHC (autres titres adossés à des créances – garantis par le gouvernement fédéral) à titre de type d'effet admissible (chapitre 5 « FINet » à la section 5.3 « Admissibilité des valeurs » des *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*) fera distinctement état de ces titres comme étant admissibles à FINet.

**C.1 Concurrence**

Il n'y a aucune incidence en ce qui concerne la concurrence étant donné que la CDS est l'unique fournisseur d'un service de règlement et d'établissement du solde net des titres à revenu fixe au Canada.

**C.2 Risques et coûts de conformité**

L'établissement du solde net des OHC n'introduira aucun nouveau risque pour la CDS ou ses adhérents.

L'admissibilité des OHC à FINet n'entraînera aucun coût de conformité supplémentaire connu pour les adhérents.

**C.3 Comparaison avec les normes internationales -- (a) le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux, (b) le Comité Technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et (c) le Groupe des Trente**

FINet surpasse les normes en matière d'exposition au risque de crédit. L'évaluation au marché a lieu deux fois par jour au moyen des cours actuels. La CDS effectue également des contrôles ex post des exigences en matière de garantie au fonds des adhérents FINet afin de s'assurer qu'elles sont suffisantes et que les pertes éventuelles sont limitées au moyen de procédures en cas de défaillance documentées et d'un mécanisme d'attribution des pertes.

De plus, FINet a son propre fonds des adhérents conçu pour confiner les pertes découlant de la défaillance d'un adhérent (abonné à FINet) sans qu'il n'y ait de répercussion sur les autres services. Les adhérents qui s'abonnent à FINet fournissent une garantie au fonds des adhérents et l'exigence en matière de garantie de chaque adhérent correspond à un estimé de la perte éventuelle que causerait sa défaillance.

**D. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉDACTION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES**

**D.1 Contexte d'élaboration**

Les Procédés et méthodes existants (chapitre 5 « FINet » à la section 5.3 « Admissibilité des valeurs » des *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*) dressent la liste des types d'effets admissibles à FINet. Le type d'effet OHC (autres titres adossés à des créances – garantis par le gouvernement fédéral) a été ajouté à cette liste.

**D.2 Processus de rédaction des Procédés et méthodes**

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS. Le Comité d'analyse du développement stratégique détermine ou étudie, surveille et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et l'apport d'autres modifications proposées par les adhérents et la CDS. Ce comité compte, parmi ses membres, des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit tous les mois.

**Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations de la CDS – chapitre 5 – FINet – à l'égard du nouveau type d'effet admissible à FINet et sollicitation de commentaires**

---

Ces modifications ont été examinées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique le 28 mai 2009.

**D.3 Questions prises en compte**

- Événements de marché (par exemple, prise de contrôle, fusion et regroupement) – Étant donné que les OHC ne font pas l'objet d'événements de marché, celles-ci peuvent être rendues admissibles à FINet comme le sont les titres émis par les provinces et le gouvernement du Canada.

La CDS avait initialement l'intention de rendre les obligations de société garanties par le gouvernement fédéral admissibles à FINet. Toutefois, la référence de l'admissibilité des obligations de société garanties par le gouvernement fédéral a été retirée des Procédés et méthodes externes afférents étant donné qu'une analyse et une élaboration supplémentaires étaient nécessaires afin d'aborder le problème du traitement des événements de marché pouvant avoir lieu avec ces titres.

Au moment de la mise en œuvre en ligne de FINet, la division Développement de produits de la CDS a déterminé qu'il est possible, mais extrêmement improbable, que des événements de marché (par exemple, changement de dénomination sociale, prise de contrôle, fusion, regroupement, etc.) engageant des obligations de société garanties par le gouvernement fédéral se produisent. La CDS ne disposait pas, et elle ne dispose pas, de procédures ou de processus pour prendre en charge ces événements (et la CDS n'était pas prête à courir le risque de voir un de ces événements se produire sans avoir de procédures ou de processus en place); l'équipe chargée de FINet a décidé de ne pas rendre les obligations de société garanties par le gouvernement fédéral admissibles à FINet.

Les titres qui étaient admissibles à DetNet (soit les obligations et les bons du Trésor du gouvernement du Canada) ne font pas l'objet d'événements de marché comme les changements de dénomination sociale, les fusions, les regroupements, etc. De ce fait, la CDS n'a pas à se préoccuper des opérations dont l'établissement du solde net est à une date de valeur ultérieure si l'un des événements de marché susmentionnés se produit.

Le groupe de travail chargé de FINet (composé de tous les intervenants de FINet) a été informé de la décision de *ne pas* rendre admissibles les obligations de société garanties par le gouvernement fédéral le 13 février 2009.

Un projet visant à rendre les OHC admissibles à FINet a été déposé lors de la réunion du Comité consultatif sur le risque du 13 mai 2009 et a été accepté par le comité.

- Disponibilité des cours actuels – Le fournisseur de cours de la CDS a confirmé qu'il est en mesure de fournir les cours actuels pour les OHC.
- Aucun autre problème éventuel n'a été identifié ou examiné.

**D.4 Consultation**

Le personnel des divisions Service à la clientèle et Développement de produits et Gestion des risques de la CDS a formulé des commentaires au sujet des modifications proposées aux Procédés et méthodes.

**D.5 Autres possibilités étudiées**

Aucune autre possibilité visant à rendre les OHC admissibles à FINet n'a été envisagée.

**Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations de la CDS – chapitre 5 – FINet – à l'égard du nouveau type d'effet admissible à FINet et sollicitation de commentaires**

---

**D.6 Plan de mise en œuvre**

La CDS est reconnue à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a autorisé la CDS à poursuivre les activités de compensation au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX<sup>MD</sup>, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. La CVMO, l'AMF et la Banque du Canada seront ci-après collectivement désignées par l'expression « autorités de reconnaissance ».

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes de l'adhérent pourraient entrer en vigueur dès l'obtention de l'approbation des modifications par les autorités de reconnaissance à la suite de la publication de l'avis et de la sollicitation de commentaires auprès du public.

Un bulletin de la CDS afférent sera également publié avant de rendre admissibles à FINet les OHC.

**E. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES SUR LES SYSTÈMES**

Aucune modification sur les systèmes n'est requise par la CDS, par les adhérents de la CDS ou par d'autres intervenants du marché.

**F. COMPARAISON AVEC LES AUTRES AGENCES DE COMPENSATION**

The Depository Trust & Clearing Corporation (« DTCC »), par l'intermédiaire de sa filiale Fixed Income Clearing Corporation (« FICC ») offre un service d'établissement du solde net des titres à revenu fixe aux États-Unis. Le service d'établissement du solde net des titres à revenu fixe précédent de la CDS (DetNet) a été conçu en fonction du modèle de la Government Securities Clearing Corporation (« GSCC ») de la DTCC, le prédécesseur de la FICC. Le nouveau service d'établissement du solde net des titres à revenu fixe de la CDS (FINet) est une amélioration de DetNet et est comparable à la Government Securities Division (« GSD ») de la FICC.

**G. ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

La CDS a déterminé que les modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt général.

**H. COMMENTAIRES**

Veuillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard des modifications proposées dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, aux coordonnées suivantes :

Rob Argue  
 Directeur principal de produits, Développement de produits  
 Services de dépôt et de compensation CDS inc.  
 85, rue Richmond Ouest  
 Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3887  
 Télécopieur : 416 365-0842  
 Courriel : [rargue@cds.ca](mailto:rargue@cds.ca)

**Avis de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations de la CDS – chapitre 5 – FINet – à l'égard du nouveau type d'effet admissible à FINet et sollicitation de commentaires**

---

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux personnes indiquées ci-après :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Télécopieur : 514 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

Division des marchés des capitaux  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Bureau 1903, C.P. 55  
20, rue Queen Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : 416 595-8940  
Courriel : [marketregulation@osc.gov.on.ca](mailto:marketregulation@osc.gov.on.ca)

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires des commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

#### **I. MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES**

L'annexe « A » comprend le libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS en vigueur à l'heure actuelle reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées, ainsi que le libellé des Procédés et méthodes reflétant l'adoption des modifications proposées.

Avis de modifications importantes apportées aux *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations* de la CDS – chapitre 5 – FINet – à l'égard du nouveau type d'effet admissible à FINet et sollicitation de commentaires

**ANNEXE « A »  
MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées	Libellé des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS reflétant l'adoption des modifications proposées
<p>[Libellé des Procédés et méthodes avec marques de changement – les caractères soulignés en vert représentent des ajouts et les caractères barrés en rouge représentent des suppressions]</p> <p><b>5.3 Admissibilité des valeurs</b></p> <p>Les types d'effets indiqués ci-après sont admissibles à FINet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• obligations du gouvernement du Canada</li> <li>• bons du Trésor du gouvernement du Canada</li> <li>• <u>autres titres adossés à des créances (garantis par le gouvernement fédéral)</u></li> <li>• obligations des provinces</li> <li>• billets des provinces</li> <li>• bons du Trésor des provinces</li> </ul>	<p><b>5.3 Admissibilité des valeurs</b></p> <p>Les types d'effets indiqués ci-après sont admissibles à FINet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• obligations du gouvernement du Canada</li> <li>• bons du Trésor du gouvernement du Canada</li> <li>• autres titres adossés à des créances (garantis par le gouvernement fédéral)</li> <li>• obligations des provinces</li> <li>• billets des provinces</li> <li>• bons du Trésor des provinces</li> </ul>

### 7.3.2 Publication

Aucune information

## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.